

Gestion des déchets

Assainissement

Eau potable

Tourisme

...

SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE Le Mag'



Communauté de communes

**Serre-Ponçon
Val d'Avance**

Riche de NatureS

#4

Décembre 2018



VOTRE MAIRIE

AVANÇON

Lundi : 8h30 à 12h / 14h à 19h

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 9h à 12h / 13h à 17h

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h30

Le Village 05230 Avançon

☎ 04 92 50 30 14

✉ mairieavancon@wanadoo.fr

www.avancon.valleedelavance.com

LA BÂTIE-NEUVE

Du lundi au vendredi :

8h30 à 12h / 14h30 à 18h30

32, Place de la Mairie

05230 La Bâtie-Neuve

☎ 04 92 50 32 23

✉ commune.de.la.batie.neuve@wanadoo.fr

www.commune-la-batie-neuve.fr

LA BÂTIE-VIEILLE

Mardi et vendredi : 9h30 à 12h30 /

13h30 à 18h30

Le village 05000 La Bâtie-Vieille

☎ 04 92 51 49 73

✉ mairie.labatie-vieille@wanadoo.fr

www.la-batie-vieille.valleedelavance.com

BRÉZIERS

Jeudi et vendredi : 9h à 14h

Le village 05190 Bréziers

☎ 04 92 55 18 10

✉ mairie.breziers@gmail.com

ESPINASSES

Lundi : 14h à 18h

Mardi et jeudi : 9h à 12h / 14h à 18h

Vendredi : 14h à 17h

Avenue de l'Espine 05190 Espinasses

☎ 04 92 54 44 55

✉ mairie.espinasses@wanadoo.fr

MONTGARDIN

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

8h30 à 12h

Le village 05230 Montgardin

☎ 04 92 50 37 81

✉ mairiemontgardin@free.fr

www.montgardin.valleedelavance.com

PIÉGUT

Mardi et jeudi : 10h à 12h / 14h à 17h

Mercredi : 9h à 12h

Le village 05130 Piégut

☎ 04 92 54 15 14

✉ mairiedepiegut@orange.fr

www.mairie-piegut.fr

RAMBAUD

Lundi : 16h30 à 18h30

Mardi, jeudi et vendredi : 10h à 12h

Le village 05000 Rambaud

☎ 04 92 52 25 96

✉ mairierambaud@wanadoo.fr

www.rambaudvillage.fr

REMOLLON

Lundi : 8h à 10h

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 16h à 18h

2, rue des Templiers 05190 Remollon

☎ 04 92 54 62 98

✉ mairie.remollon@free.fr

www.remollon.fr

LA ROCHETTE

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

de 9h à 11h30

Les Férauds 05000 La Rochette

☎ 04 92 52 37 59

✉ villagedelarochette@wanadoo.fr

www.la-rochette.valleedelavance.com

ROCHEBRUNE

Lundi et vendredi : 9h à 12h

Rue de la Mairie 05190 Rochebrune

☎ 04 92 54 45 46

✉ mairie.rochebrune@wanadoo.fr

HOMMAGE

À Monsieur Roger MAMO

Maire de Montgardin depuis 1977, membre du Conseil communautaire.

M. Mamo est décédé le 25 janvier 2018. Il a été un pilier de la vie locale et nous saluons sa ferveur et son dévouement envers sa commune. Maire profondément engagé, il a été au service des Montgardinois et des Montgardinoises pendant 41 ans.

Nous adressons nos plus vives et sincères condoléances à sa famille, à l'ensemble de ses proches, amis et collaborateurs.

ROUSSET

Lundi, mardi et jeudi : 9h à 13h

12, rue de la Mairie 05190 Rousset

☎ 04 92 54 45 50

✉ mairiederousset@gmail.com

www.rousset.a3w.fr

SAINT-ÉTIENNE LE-LAUS

Lundi : 8h30 à 12h30 / 13h à 17h

Mardi : 8h30 à 12h30

Jeudi : 9h à 12h / 13h30 à 17h

Le village 05 130 Saint-Etienne-le-Laus

☎ 04 92 54 31 96

✉ mairiestetiennelelaus@wanadoo.fr

www.saint-etienne-le-laus.valleedelavance.com

THÉUS

Mardi et vendredi : 13h30 à 17h30

Le village 05190 Théus

☎ 04 92 54 64 72

✉ mairietheus@orange.fr

VALSERRES

Mardi : 13h30 à 17h30

Jeudi : 14h à 18h

Le village 05130 Valserrres

☎ 04 92 54 30 01

✉ mairie.valserres@wanadoo.fr

www.valserres.valleedelavance.com

VENTEROL

Lundi et Mardi : 9h à 12h / 14h à 17h

Jeudi : 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h

Le village 05190 Venterol

☎ 04 92 54 12 12

✉ mairie.venterol@wanadoo.fr

SOMMAIRE

CAP SUR 2019

PAGES 4 À 5

- Nos projets 2019

DÉCHETS

PAGES 6 À 11

- Le tri des emballages
- 96 points de tri
- Toujours + de collecte !
- REOM 2019
- Déchèteries

EAU

PAGES 12 À 17

- Assainissement
- Eau potable
- GEMAPI

TOURISME

PAGES 18 À 22

- La base de loisirs "Les 3 Lacs"
- Actions touristiques
- Taxe de séjour 2019

DÉVELOPPEMENT LOCAL

PAGES 23 À 25

- Nos entrepreneurs
- Nos soutiens

ÉCOLES & CULTURE

PAGES 26 À 27

- Les écoles et le numérique
- Week-ends musicaux 2019

Dépôt légal : 2018-11 • Directeur de la publication : Joël Bonnaffoux • Rédaction, conception, distribution : agents de la communauté de communes •

• Crédits photos : CCSPVA, Michel Poissonnier, GSA 05, ECC Chaillol • Toute reproduction et réutilisation interdite •

• Prochain numéro : décembre 2019 •

Ce bulletin a été imprimé en 4 200 exemplaires par les Éditions du Fournel (L'Argentière-la-Bessée) avec du papier respectant les normes environnementales.



ÉDITO



Chères habitantes, Chers habitants,

Cette année s'achève sur de grandes réalisations pour notre collectivité. Ce numéro vous propose un regard sur notre action 2018 et le cap que nous engageons pour l'année 2019. Évolution et extension des consignes de tri aux emballages plastiques, construction de nouvelles stations d'épurations : la Communauté de communes est plus que jamais votre structure référente en matière de protection environnementale. Distribution de l'eau potable, entretien des réseaux, gestion des cours d'eau et des torrents, gestion des eaux usées, collecte des déchets ménagers... une gestion souvent invisible à l'œil nu mais au cœur des solutions à conduire face à un défi environnemental de plus en plus visible.

Notre orientation 2019 se tourne également vers une offre de services au public élargie et de proximité. A compter du 14 janvier, à La Bâtie-Neuve, nous vous accueillerons dans notre nouveau service "Maison de Services au Public" pour vous accompagner et vous orienter dans vos démarches administratives auprès des organismes publics. Côté Durance, la fin de l'année apportera un second souffle à l'offre médicale du secteur. La création de notre Maison de Santé pluri-professionnelle regroupant près de six professions médicales vous offrira une offre de soins renforcée et coordonnée en un même lieu !

Pour conclure, mes sincères remerciements à l'ensemble des agents qui n'ont cessé de répondre à vos demandes et aux ajouts de nouvelles compétences acquises, sans discontinuer, depuis plus de 3 ans. Une belle année 2019 à tous, tournée vers la proximité du service public et la préservation de notre environnement.

M. Joël Bonnaffoux, Président de la CCSPVA

TRANSPORTS SCOLAIRES : 50 € D'AIDE AUX FAMILLES



La hausse des tarifs des transports scolaires annoncée par la Région SUD-PACA pour la rentrée 2018-2019 a impacté financièrement de nombreuses familles. Dans les Hautes-Alpes, le coût annuel pour chaque enfant inscrit est passé de 15 € à 110 €.

Cette hausse des frais est, après de multiples négociations, pris en charge pour partie par la Région à hauteur de 50 € par enfant inscrit. L'enveloppe globale, versée à la Communauté de communes, sera reversée à ses communes membres.

Le reversement aux familles devrait s'effectuer dans le courant du 1^{er} semestre 2019. Pour obtenir votre aide de 50 €, rapprochez-vous de votre mairie. En fonction de votre commune, un complément financier est peut-être prévu. Contactez la mairie de votre domicile !



I CAP SUR 2019

Au 14 janvier 2019 : votre Maison de Services au Public !



Maison de services au public

▶ Qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons de services au public (MSAP) permettent d'assurer la présence des organismes publics (CPAM, CAF, Pôle Emploi...) dans les zones rurales et de montagne. Leur mission est d'aider les usagers dans leurs démarches : prestations sociales ou accès à l'emploi, prévention santé, services postaux...

Pôle Emploi, la CAF, la CPAM et Mission jeunes 05 ont d'ores et déjà signé la convention-cadre avec la CCSPVA pour être partie prenante au sein de la future MSAP. Progressivement, de nouveaux partenaires seront accueillis afin d'assurer une montée en puissance des services disponibles et de s'adapter aux besoins des usagers.



Pourquoi à La Bâtie-Neuve ?

La création d'une MSAP à La Bâtie-Neuve est le fruit d'une réflexion et d'un partenariat mené depuis 2017 avec la Préfecture des Hautes-Alpes, le Département et le réseau existant des MSAP du 05. Le conseil communautaire de la Communauté de communes a affiché, dès le début, sa volonté d'offrir aux administrés un accès facilité aux différents services, utiles au quotidien, mais nécessitant parfois une vraie compétence par la dématérialisation des procédures. Entériné en juin 2018, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès des Services au Public, prévoit donc officiellement la création d'une MSAP à la Bâtie-Neuve. C'est tout naturellement, en extension du bâtiment de la Communauté de communes, que la future MSAP bastidonne trouvera sa place.

Le projet global a pour objet non seulement la création d'un espace dédié à la MSAP, mais également

la création de six bureaux supplémentaires pour accueillir les nouvelles compétences de la Communauté de communes, tout en améliorant les performances énergétiques du bâtiment existant.

Livraison du bâtiment début 2020

Votre future MSAP vous accueillera avec un espace visio, un espace confidentiel et un lieu d'accueil et d'orientation du public. Suite à un appel à candidature, le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux a été attribué par délibération du conseil communautaire le 17 juillet dernier à l'atelier d'architecture Maryline CHEVALIER, situé à Crots. La première esquisse a été présentée aux élus à la mi-septembre. Le permis de construire a été déposé au mois de novembre, pour un lancement des travaux dès le mois d'avril 2019 !

Nos partenaires financiers :



Accueil du public dès le 14 janvier 2019

Un agent d'accueil pour la MSAP a été recruté dans le courant du mois de novembre. En attendant la création des nouveaux locaux, Mme Morgane LAURENT vous accueillera dès le lundi 14 janvier 2019 dans nos locaux actuels :



Bienvenue à
Mme Morgane LAURENT
qui vous accueillera et
vous accompagnera
dans vos démarches !



Horaires d'accueil du public

valables à compter du 14 janvier 2019

	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8H30-13H	8H30-13H	8H30-13H	8H30-12H30
APRÈS-MIDI	14H - 17H30	14H - 17H30	14H - 17H30	

Contact : msap@ccspva.com 04 92 50 94 62

...Et une Maison de Santé pluri-professionnelle à Espinasses !

► Une nouvelle offre de soins fin 2019

Pour une meilleure offre de soins aux habitants des communes de la Durance, les élus de la CCSPVA et tous les professionnels de la santé du secteur, se sont rapprochés de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DDARS), afin d'étudier la faisabilité d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle, concernant ces communes et celles contigües, du Département voisin. Les professionnels de la santé ont unanimement souhaité une coordination de leur pratique, que permettra le regroupement dans un même espace, ainsi que l'élaboration d'un véritable projet de santé pour ce territoire. Devant ce consensus général entre élus et professionnels de la santé, la DDRAS a émis un avis très favorable à ce projet, qu'elle accompagnera tout au long de sa réalisation. Aussi une étude de faisabilité a été menée auprès de la population, pour mieux cerner ses attentes, sous forme d'un questionnaire anonyme distribué dans les communes concernées. 47% des personnes ayant répondu ne se trouvent pas satisfaites actuellement du service de santé sur ce secteur d'Espinasses. Ces réponses confirment donc la nécessité qu'il y a d'améliorer l'offre de soins dans cette zone médicalement sous dotée.

Il reste à choisir pour les élus le meilleur emplacement possible pour cette future Maison de la Santé puisque deux possibilités se présentent, entre la réhabilitation du bâtiment Communautaire situé dans le quartier du Claps ou la construction d'un bâtiment neuf en bordure de la voie départementale, au sein du quartier commerçant du village. Les réaménagements ou les travaux de construction, définis à partir des besoins des professionnels de la santé, seront effectués durant les deux derniers trimestres 2019, pour une ouverture au public de cette Maison de la Santé Pluri-professionnelle en 2020.



VOTRE FUTURE OFFRE DE SOINS

* en attente d'engagement définitif

- 2 kinésithérapeutes
- 2 ostéopathes*
- 2 médecins généralistes
- 2 cabinets infirmiers
- 1 dentiste*
- 1 podologue
- 1 iridologue-nutritionniste*
- 1 point de collecte d'analyses

RÉALISATIONS 2018

- T4 • Réunion technique avec les professionnels le 18/10/18
- Avant-projet réalisé par l'architecte
- Dépôt des dossiers de demande de subventions fin 2018

PLANNING 2019

- T1 • Réalisation de l'avant-projet définitif
- Plan de financement définitif et programmation budgétaire des travaux
- T2 • Lancement de l'appel d'offres
- Attribution des marchés
- T3 • Réalisation des travaux
- T4 • Finalisation des travaux
- Réception du nouveau bâtiment en décembre 2019



I DÉCHETS



Tri des emballages



► on vous simplifie la vie !

Un engagement fort de la collectivité

Depuis bientôt 20 ans que la collecte sélective existe, nous nous engageons pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Nous vous l'annoncions dans notre précédent numéro "Spécial Tri" c'est désormais chose faite !

Depuis le 17 novembre 2018, vous pouvez déposer dans le bac jaune tous vos emballages ménagers, sans distinction, même les plastiques et les petits emballages en métal. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant récupérés pour être recyclés et valorisés ! Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton.

Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages.

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Vos communes et notre intercommunalité font partie des territoires précurseurs ! Vos proches qui habitent dans des départements voisins ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.



📍 EN PRATIQUE : plus de doute possible

Les nouvelles consignes de tri dans votre commune remplacent désormais les consignes nationales

(notamment celles présentes sur les emballages). **Pour vous aider :**

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri jaune !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac jaune, pas dans un sac.

► Vaste réaménagement des points de tri

98 colonnes aériennes et 40 colonnes semi-enterrées à terme !



La loi de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux en matière de recyclage, en imposant une généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages plastiques à l'horizon 2022 (cf : p.6). Le conseil communautaire s'est donc engagé dans un vaste plan de réhabilitation des points de tri pour 2018-2019. Des objectifs ambitieux ont été fixés :

- créer des points de tri regroupant toutes les catégories de déchets recyclables du quotidien : ordures ménagères / verre / papiers / emballages / cartons bruns.
- faciliter le geste de tri et maîtriser les coûts de transports,
- adapter la capacité des contenants aux nouveaux gestes de tri.

Au total, 40 colonnes semi-enterrées et plus de 80 nouvelles colonnes aériennes ont été mises en place. 98 points de tri ont été réaménagés pour un coût global de 330 000 HT.

Pour exemple : à La Bâtie-Neuve, de nouveaux points ont été créés aux Granes, aux Brés et aux Cheminants. A Montgardin, c'est à l'école, au Saruchet, au village et aux Magres que les habitants bénéficient de nouveaux équipements. Les communes d'Espinasses et de Rochebrune ont été équipées fin septembre de colonnes aériennes supplémentaires dans les centres-village et au site des 3 Lacs, tandis que trois nouveaux points semi-enterrés ont été créés au belvédère de Rousset, dans le cœur de village d'Espinasses, aux abords du cimetière, ainsi que sur les communes de Théus et Remollon.

📍 QUID DES BACS ROULANTS ?

Parallèlement, 500 bacs roulants gris en bord de route vont être supprimés à partir de décembre 2018 jusqu'au 15 janvier 2019. Pourquoi ? Le coût engendré par ces équipements pèse fortement sur le budget de la collecte. Face à cela, il était nécessaire de repenser l'organisation du système actuel. En les supprimant, le temps de collecte et le coût de transport facturé par le prestataire VEOLIA sont réduits.

Un effort de chacun mais à relativiser : plus d'odeurs, de couvercles arrachés, cassés, de bacs détournés ou saturés et un impact paysager minimisé. Et surtout une stabilisation des coûts !



Des bacs roulants sont en vente 15 € l'unité à la déchèterie d'Avançon.

Les habitants sont maintenant au cœur de la réussite de ce projet. Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire !



Un nouveau mémo-tri (diffusion dans toutes les boîtes aux lettres mi-octobre) est disponible en mairie, en déchèteries et dans nos locaux.



Pour vous aider, sur place, les visuels de tri apposés sur l'ensemble de nos contenants ont été entièrement renouvelés par les agents techniques.





Toujours + de collecte et de recyclage !



► De nouveaux conteneurs à cartons

La Communauté de communes a mis en place en 2016 des bacs roulants destinés à la collecte des cartons. Ce dispositif a rencontré un grand succès. Afin de pérenniser ce service de proximité, la collectivité a implanté cette année 30 conteneurs en bois aux côtés des colonnes de tri habituelles. Désormais, chacune de nos communes dispose d'à minima deux points de dépôts des cartons bruns.



Les agents techniques effectuent le ramassage deux fois par semaine les lundis et jeudis matins.

La collecte des cartons représente en 2018 (hors données du mois de décembre) plus de **127 tonnes** de déchets repris par la filière RE-VIPAC à hauteur de 76 € la tonne, soit une recette de 9 650 €.



EN PRATIQUE : je dépose mes cartons pliés et non souillés.

► Des objets sauvés pour une nouvelle vie

Collecte en partenariat avec le SMICTOM Serre-Ponçon

Caisson du Réemploi

DÉPOSEZ ICI LES OBJETS EN BON ÉTAT :

ANTIQUITÉ BROC	BIBELOTS	BRICO & JARDIN	DISQUES & DVD	GROS ÉLECTROMÉNAGER	INFORMATIQUE
JOUETS	LITERIE	LIVRES	LUMINAIRES	MOBILIER	MULTIMÉDIA
PETIT ÉLECTROMÉNAGER	PUERICULTURE	SACS & VALISES	SPORT	SPORT	VAISSELLE

Pour diminuer la quantité de déchets jetés aux encombrants, un caisson de récupération des objets encore valables a été implanté à l'entrée de la déchèterie d'Avançon. Ce nouveau container recueille tous les objets susceptibles d'être encore utilisés : bibelots, jouets, articles de sports, livres, mobilier, multimédia, vaisselle...

> Déposez-vos objets en arrivant à la déchèterie et nos agents effectuent directement une sélection.

Dans le cadre d'un conventionnement avec la régie SMICTOM Serre-Ponçon, ces objets sont ensuite transportés à la ressourcerie d'Embrun, située dans la zone de Pralong, où ils sont réparés, nettoyés puis vendus à moindre coût. Afin de répondre à toutes vos questions, les agents techniques ont d'ailleurs effectué une visite des locaux de la ressourcerie le 3 avril dernier.



⚠ Attention !
Ce n'est pas un point de vente.
Mais uniquement un lieu de dépôt
de vos objets en bon état.

► Focus sur la collectes des déchets agricoles



La collectivité s'est engagée aux côtés d'ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). Grâce à ce partenariat, deux collectes des déchets agricoles se sont tenues durant 15 jours dans nos déchèteries. L'objectif de ces opérations est de diminuer les déchets agricoles déposés majoritairement aux encombrants, qui par conséquent, sont enfouis ou incinérés. Pour les professionnels concernés, ce nouveau service gratuit est l'occasion idéale de trier un maximum les déchets agricoles usagés et de les recycler. La dernière campagne s'est tenue du 29 octobre au 10 novembre, durant laquelle les agriculteurs, éleveurs, centres équestres étaient pour la 2^{de} fois invités à déposer : sacs, films plastiques, filets paragrêles, big-bags, enrubannage, ficelles... Attention, il est obligatoire de respecter scrupuleusement les consignes de conditionnement d'ADIVALOR (pliés, vidés, mis en sac...)

Le territoire est le plus performant du département en tonnage collecté avec **3,5 tonnes** collectés au printemps et **13,5 tonnes** cet automne, soit **17 tonnes** en un an !

EN 2019

► Le dépôt de gravats

- **Les particuliers** peuvent déposer gratuitement leurs gravats dans nos déchèteries sans limitation de quantité ni de nombre de dépôts.
- **Pour les professionnels du territoire**, les conditions évoluent.

En effet, suite à une saturation des zones de dépôts, il est impératif d'adapter les volumes autorisés. A compter du 2 janvier 2019, les dépôts des professionnels seront payants dès le premier dépôt soit 25 € /m³. L'agent de déchèterie procèdera à une estimation visuelle du volume des apports. Seule l'estimation de l'agent fait foi. Il est habilité à accepter ou refuser les déchets en fonction des apports.

- **Les gravats des entreprises extérieures** au territoire ne sont plus autorisés.



EN 2019

Collecte des pneus agraires et de poids lourds



A compter du 2 janvier 2019, les pneus agraires et de poids lourds sont acceptés en déchèteries pendant les campagnes de collecte des déchets agricoles ADIVALOR, 15 jours au printemps et 15 jours à l'automne.

Ces pneus seront facturés 40 € par unité par la collectivité, contre une moyenne de 110 € chez un repreneur spécialisé.



La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019

> Aucune augmentation de la tarification pour les particuliers.

CATEGORIES D'USAGERS	TARIFS REOM 2019*	
	*Délibération du 6 novembre 2018	
	La Bâtie-Neuve	Avançon, Bréziers, La Bâtie-Vieille, Espinasses, Montgardin, Piégut, La Rochette, Rambaud, Remollon, Rochebrune, Rousset, Saint-Étienne-Le-Laus, Théus, Valsertes et Venterol
Résidences principales	170 €	160 €
Résidences secondaires		156 €
Logement habitat mobile occupé de façon saisonnière dans un camping		70 €
Gîtes ruraux, meublés de tourisme	154 €	130 €
Mairies		1,05 € par habitant
Cantines, accueil collectif de mineurs (ACM) et collège		0,08 €/repas
Crèches		13 €/place
Maisons de retraite		80 €/lit
Maisons en travaux		130 €
Services publics		400 €
HÔTELS ET RESTAURANTS		
Part fixe		100 €
Nuitées		0,11 €/nuitée
Couverts		0,15 €/couvert
CHAMBRES D'HÔTES ET TABLES D'HÔTES		
Part fixe (chambre d'hôtes)		3 €/lit
Couverts (tables d'hôtes)		0,15 €/couvert
SANCTUAIRE NOTRE-DAME-DU-LAUS		
Nuitées		0,11 €/nuitée
Couverts		0,18 €/couvert
CAMPINGS		
Tentes, caravanes, camping-cars		14 € par emplacement et 0,12 € par nuitée par personne assujettie (+ de 18 ans)
Chalets, mobil-homes, tentes équipées		30 € par unité et 0,12 € par nuitée par personne assujettie (+ de 18 ans)

PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE AVEC ACCÈS ILLIMITÉ AUX DÉCHÈTERIES	
Agriculteurs, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs, centres équestres	84 €
Artisans et entreprises 0 à 2 salariés	163 €
Artisans et entreprises 3 à 5 salariés	207 €
Artisans et entreprises 6 à 15 salariés	449 €
Artisans et entreprises 16 à 30 salariés	600 €
Artisans et entreprises + de 30 salariés	868 €
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets 0 à 3 salariés	450 €
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets 4 à 10 salariés	700 €
Artisans et entreprises producteurs de bio déchets + de 10 salariés	1 350 €
Professionnels de la santé	100 €
Professions libérales	130 €
Commerces ambulants	50 €
Commerces permanents non alimentaires	150 €
Commerces saisonniers (alimentaires et autres)	115 €
Commerces à vocation touristique	300 €
Commerces multi-activités	300 €
Supermarchés	2 500 €
Supérettes	955 €
EDF-RTE	2 500 €

RAPPEL > la REOM sert à financer la gestion des ordures ménagères : le ramassage, le transfert et le traitement des déchets ménagers et du tri sélectif, le fonctionnement des déchèteries intercommunales et la modernisation des équipements de tri.



▶ Le tri sélectif s'apprend à l'école !

Les enjeux autour des déchets et du tri sélectif sont désormais à acquérir dès le plus jeune âge. Face au changement des consignes de tri en novembre, un programme de sensibilisation 2018-2019 a été lancé dans les écoles primaires de nos communes. 235 élèves des classes de CM1-CM2 du territoire bénéficieront en janvier et mars 2019 d'ateliers de sensibilisation au tri des déchets et aux filières de recyclage avec l'éducateur à l'environnement M. Gaëtan Martinon.

▶ Pass' Déchèterie 2019

Pour accéder aux zones de dépôts de nos deux déchèteries, il faut vous munir de la vignette annuelle 2019. Accolée à votre pare-brise, elle permet un meilleur contrôle des entrées et limite les contrevenants extérieurs.

La vignette est réservée aux résidents et aux professionnels du territoire intercommunal.

Gratuite, celle-ci vous est remise dans nos locaux : à La Bâtie-Neuve, à Espinasses et sur place en déchèteries sur présentation de la carte grise de votre véhicule et d'un justificatif de domicile (factures REOM, de gaz, eau, extrait Kbis pour les entreprises...)

Pass' 2019 disponible dès le 20 décembre 2018.
Infos : 04 92 50 20 50



I DÉCHÈTERIES

Horaires et coordonnées ▼



DÉCHÈTERIE DE THÉUS

Pays de Serre-Ponçon

HIVER

Du 1^{er} novembre au 31 mars

ÉTÉ

Du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H	9H - 12H
MERCREDI	14H - 17H	14H - 18H
JEUDI		
VENDREDI	14H - 17H	14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H / 13H30 - 17H	9H - 12H / 13H30 - 18H

Plaine de Théus 05190 Théus
 ☎ 06 77 90 98 62



DÉCHÈTERIE D'AVANÇON

Val d'Avance

HIVER

Du 1^{er} novembre au 31 mars

ÉTÉ

Du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI	14H - 17H	14H - 18H
MARDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
MERCREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
JEUDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
VENDREDI	9H - 12H 14H - 17H	9H - 12H 14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H 13H30 - 17H	9H - 12H 13H30 - 18H

Plaine d'Avançon 05230 Avançon
 ☎ 04 13 19 10 52



EAU

Assainissement : 7 stations d'épuration créées en une année !

La Communauté de communes exerce la compétence "Assainissement" depuis le 1^{er} janvier 2018. Les missions réalisées depuis ont été nombreuses. Trois chantiers majeurs ont retenu notre attention en cette fin d'année.

Une nouvelle station d'épuration des eaux usées (STEP) à La Bâtie-Vieille

Une station d'épuration vient d'être finalisée à La Bâtie-Vieille en cette fin d'année ! Au hameau du Grand Larra, les eaux usées ne disposaient pas de traitement d'assainissement collectif... Il était donc prioritaire d'équiper ce secteur par la mise en place de réseaux de collecte et d'une station d'épuration. Après plusieurs études techniques et analyses de marché, la collectivité et la commune se sont orientées vers la construction d'une station à filtres de coco. Les travaux ont débuté le 20 septembre dernier et se sont achevés fin novembre.

L'entreprise bastidonne AMCV a été mandatée pour le volet "réseaux de collecte" pour un coût de 160 000 €. Les travaux sont en cours. La société Abrachy a quant à elle réalisé la construction de la station d'une capacité de 90 EH (Équivalent-Habitant) pour un montant de 130 000 €, soit un investissement global de 290 000 € pour le hameau du Grand Larra.

En 2019 c'est la station d'épuration du chef-lieu de la commune qui sera intégralement réhabilitée. Construit en 1978, le dispositif est devenu obsolète après une quarantaine d'années de services. Pour préserver la qualité des eaux rejetées, il est donc urgent d'agir.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé en octobre 2017. La commune et la CCSPVA, suite à ces démarches, ont privilégié une station à filtres de coco, une filière écologique nécessitant un entretien moins régulier qu'une station à lit planté de roseaux. D'un montant de 233 000 €, et conçue pour une capacité de traitement 230 EH, elle sera livrée et mise en service pour le printemps 2019.

Le financement de ces deux chantiers est subventionné à hauteur de 40 % par l'Agence régionale de l'Eau, 10 % par l'État au titre de la DETR et 12% par le Département des Hautes-Alpes.



Création des futurs réseaux de collecte des eaux usées au Grand Larra



Construction de la station d'épuration du Grand Larra

Venterol : un vaste programme d'assainissement collectif lancé



La nouvelle station d'épuration aux Siblets

La commune de Venterol disposait de cinq stations d'épurations dont trois obsolètes. Un programme de modernisation des équipements d'assainissement a été lancé début 2017 par la commune. Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes, ce sont désormais les agents de la collectivité qui conduisent ce programme, en partenariat avec la commune. L'objectif principal de ce plan est le remplacement de trois équipements de traitement :

- **le remplacement de la station d'épuration aux Perriers** par une station à lit planté de roseaux, livrée en ce début d'année. Sa capacité est de 150 EH, mais adaptée pour 217 EH en période estivale. Elle a été mise en service début 2018.
- **la construction d'un poste de relevage et d'élimination des eaux claires parasites aux Vivians**, mise en service début septembre 2018.
- **le remplacement de la station d'épuration des Siblets** par une station à filtres plantés de roseaux à disques biologiques d'une capacité de 188 EH. Les travaux ont démarré à la fin septembre et devraient s'achever en janvier 2019.



La STEP des Vivians

Les abords des stations ont aussi été réaménagés avec l'implantation de clôtures, de portails, ou la réhabilitation de la voirie d'accès.

665 000 € ont été nécessaires à la création de ces trois équipements.

Le programme a bénéficié d'un financement de 30 % de l'Agence de l'Eau, de 20 % de l'État au titre de la DETR et de 15 % du Département des Alpes de Haute-Provence.

I ASSAINISSEMENT

► 2018 : nos réalisations

La Communauté de communes exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence "assainissement". Mais les missions réalisées depuis sont déjà nombreuses :

• Avanson

> livraison de la station d'épuration et des réseaux de transfert pour le chef-lieu.

• La Bâtie-Neuve

> création d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert aux Césaris
> création d'une station d'épuration au hameau des Granes
> élimination des eaux claires météoriques

• La Bâtie-Vieille

> construction de la station d'épuration et des réseaux de collecte au hameau du Grand Larra.

• Venterol

> création de deux stations d'épuration aux hameaux Les Perriers et Les Siblets.
> création d'un poste de relevage au hameau Les Vivians.

Nos partenaires financiers :



Hautes-Alpes
le département



La Bâtie-Neuve : un nouveau dispositif au hameau des Granes

Les eaux usées du hameau des Granes étaient traitées jusqu'alors par un équipement non collectif (privé). La commune de La Bâtie-Neuve a donc lancé un plan de réhabilitation en novembre 2017, projet transféré à la CCSPVA. Le chantier du hameau des Granes comprenait le démantèlement de l'ancien dispositif, le terrassement et la construction d'une nouvelle STEP. Le marché de terrassement a été attribué à l'entreprise Abrachy (Tallard), tandis que le démantèlement et la construction ont été réalisés par le groupe Syntea. Ainsi, la nouvelle station d'épuration des Granes, à lit planté de roseaux, a été mise en service au début du mois d'août 2018. Le coût global de ce chantier est de 130 000 €, dont 20 % financé par l'Agence Régionale de l'Eau et 10 % par le Département des Hautes-Alpes.

« ÉCO » GESTION : valorisation agricole des boues

Une station d'épuration à filtre planté de roseaux nécessite un entretien régulier, en particulier un curage de ses "boues" tous les dix ans. En effet, suite au traitement des eaux usées, les stations d'épuration produisent des boues liquides, pâteuse ou solides. Afin de valoriser ces boues, la collectivité a mis en œuvre une opération de recyclage de ces déchets : l'épandage. Cela consiste, sur la base du volontariat, à épandre ces boues après analyses sur des parcelles agricoles.

Une telle opération a été menée fin août à partir des boues de la station d'épuration de Bréziers. Un plan d'épandage a été réalisé par la CCSPVA en accord avec les services de la Préfecture et du Département. L'entreprise Recytec Environnement et Conseils a effectué les travaux de curage et d'épandage dans les parcelles des agriculteurs du territoire pour un montant de 8 500 €. Du compostage à grande échelle !



Assainissement individuel : un diagnostic est obligatoire



Depuis la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, renforcée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, toutes les installations individuelles de traitement des eaux usées doivent obligatoirement faire l'objet d'un diagnostic de conformité (toutes les constructions qui ne sont pas raccordées au tout-à-l'égout). Notre service SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, a pour mission obligatoire le contrôle des installations existantes chez les particuliers, la mise en conformité et le conseil aux usagers.

Un technicien se rend à votre domicile et réalise un état des lieux détaillé de votre installation et de son fonctionnement. Au total, 900 installations autonomes ont été localisées dans nos 16 communes. La moitié ont déjà fait l'objet d'un contrôle et ce travail de "porte à porte" continue. En 2018, près de 140 diagnostics individuels ont été réalisés en particulier sur les communes de Montgardin et Valserrès. L'an prochain, les campagnes se dérouleront à Rambaud et Saint-Etienne-Le-Laus au 1^{er} semestre, puis à La Rochette et Avançon.



Merci de réserver un bon accueil à Vincent PELLEGRIN et Mégane ARNAUD du service intercommunal SPANC lors de leurs visites de contrôle !

+ d'infos :

 spanc@ccspva.com

 **04 92 50 94 57**



Eau potable

Quelle gestion en 2020 ?



EAU

► Une compétence communale transférée à l'intercommunalité

Pour répondre aux exigences de la loi NOTRe, suite à la publication de la loi n°2018-702 du 3 août, la compétence « Eau potable » gérée pour partie par les communes doit être transférée aux intercommunalités au plus tard au 1^{er} janvier 2020. C'est actuellement une compétence exercée pour partie par la communauté de communes. Les services gèrent d'ores et déjà l'adduction en eau brute pour 8 communes du Val d'Avance. Côté Durance, le SIVU Chausse-tives, créé en 2005, exerce la gestion semi-globale de l'eau pour 4 communes membres : Espinasses, Rochebrune, Rousset et Théus.

Un immense chantier attend tous nos collaborateurs pour la mise en œuvre technique, logistique, financière et humaine de cette nouvelle compétence.

1 calendrier de travail 2019-2020



Gérer l'eau potable, c'est :

- la production et la distribution de l'eau potable
- l'entretien des canalisations
- le renouvellement et la modernisation des ouvrages et du réseau
- le suivi de la qualité de l'eau

RÉALISATIONS SEPTEMBRE 2018

- Rencontre avec les trésoreries
- Rencontre avec l'ensemble des maires
- Rencontre avec les organismes publics impliqués dans la gestion de l'eau (Agence de l'eau, Direction Départementales des Territoires du 05 et du 04, Département du 05 et 04, Agence Régionale de la Santé)
- Rencontre avec l'ensemble des secrétaires de mairie et propositions de méthodologie
- Validation de la méthodologie du transfert financier de la compétence

DE SEPTEMBRE 2018 À FÉVRIER 2019

- Rencontre avec l'ensemble des employés communaux
- Visite des ouvrages
- Récupération de l'ensemble des données techniques : cartographie, recensement des réseaux, gestion des abonnés, état des lieux des compteurs, historique des travaux etc...]



La «GEMAPI» une nouvelle compétence

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
Transférée obligatoirement par l'État au 1^{er} janvier 2018, c'est une toute nouvelle mission pour notre collectivité.
En quoi consiste-t-elle ? Quelles en sont les conséquences ? On vous en dit plus !

Une délicate définition...

Depuis le 1^{er} janvier 2018, votre collectivité porte la responsabilité de l'entretien et de la restauration des cours d'eau ainsi que des ouvrages de protection contre les crues (barrages, seuils, digues etc...).

Les agents de la CCSPVA ont travaillé toute l'année pour établir le périmètre de cette compétence. En effet, le réseau hydrographique de notre territoire est étendu et comporte de nombreux torrents de montagne, zones lacustres et autres cours d'eau : le Lac de Serre-Ponçon, la Durance, le torrent du Dévezet, la Luye, l'Avance, le torrent de Théus, le Ravin des Gorges etc...

Le premier travail, et non des moindres, a été de définir le périmètre d'exercice de la compétence, sur la base du diagnostic réalisé par les services RTM (Restauration et Travaux en Montagne) de l'ONF. Les missions se décomposent en deux volets : **prévention des inondations** et **gestion des milieux aquatiques**.

+ d'infos ?

Retrouvez l'intégralité des cours d'eau et la définition complète de la compétence sur : www.cc-serreponconvaldavance.com

2 lacs, 3 rivières torrentielles, 20 torrents, 7 rases et ravins

► **PRÉVENTION DES INONDATIONS** : deux paramètres ont été pris en considération : les aléas (crues torrentielles, inondations etc...) et les enjeux humains (habitations, zones d'activités économiques, infrastructures touristiques...). Les cours d'eau réunissant ces deux paramètres sont de fait devenus de compétence intercommunale.

► **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES** : deux zones lacustres (Lac de Serre-Ponçon et le site des Trois Lacs), trois rivières torrentielles (la Durance, l'Avance et la Luye) et leurs zones humides respectives ont, de fait, été intégrés dans le périmètre d'exercice.

Le conseil communautaire a délibéré le 17 juillet dernier sur les contours officiels de cette nouvelle compétence. Par la suite, l'équipe a établi conjointement avec les services RTM de l'ONF la programmation des travaux et les études prioritaires en 2019.

Le programme d'actions 2019 s'équilibre autour des paramètres suivants : sécurisation, travaux d'urgence et budget limité...

Études techniques «Prévention des inondations» 2019

Communes	Torrents, rases ou ravins	Études envisagées	Budget
Montgardin et La Bâtie-Neuve	Torrent du Dévezet	Étude de danger	14 000 €
La Bâtie-Neuve	Torrent Saint-Pancrace	Étude hydraulique, plan de gestion et levé topographique	11 000 €
Rochebrune	Ravin des Gorges	Avant-projet	5 000 €

Travaux «Prévention des inondations» 2019

Communes	Torrents, rases ou ravins	Travaux envisagés	Budget
Bréziers	Ravin de la Chapelle	Travaux de correction active en amont du hameau des Garcinets	98 040 €
Remollon	Rase du Seigneur	Reprofilage du lit	15 000 €
Remollon	Rase des Gouitrouse	Gestion de la végétation et curage des matériaux	15 000 €

Prévision budgétaire 2019 188 040 €

► Mai 2018 : des travaux d'urgence au Ravin des Gorges (Rochebrune)

Le 11 mai dernier le ravin des Gorges situé à Rochebrune, au niveau du hameau de Gréolier, a débordé à la suite d'un orage violent. Ce ravin, pourtant sec la plupart du temps, sert d'exutoire aux matériaux de la montagne «La Crête de la Scie», matériaux transportés par des quantités d'eau importantes. La CCSPVA est intervenue en urgence de manière à curer et reprofiler le lit du ravin afin d'éviter une catastrophe lors de la crue suivante. C'est pourquoi, cette compétence représente un enjeu et une immense responsabilité pour la collectivité. Il est donc primordial de disposer d'une enveloppe financière conséquente pour parer aux éventuelles crues.



Avant les travaux



Après les travaux

► Entretien 2018

Les agents techniques participent également à l'entretien des lits des cours d'eau et des digues pour faciliter l'écoulement des eaux. Débroussaillage, retrait de la végétation...les plus gros chantiers cette année se sont portés sur le lit de la Rase de Diochre à Espinasses et une digue du torrent de Saint-Pancrease à La Bâtie-Neuve.



Avant les travaux



Après les travaux

EN 2019

UNE TAXE « GEMAPI » POURQUOI ? COMMENT ?

Pour rappel, cette compétence a été transférée obligatoirement par l'État aux intercommunalités sans AUCUN financement associé. Face à cette compétence au budget gourmand, les élus ont du opter pour une autre voie de financement afin d'assurer la sécurité de nos communes et de leurs habitants.

Une taxe GEMAPI a donc été instaurée lors du conseil communautaire du 27 septembre 2018. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2019. Elle se calcule sur la base de la population DGF de la Communauté de communes (8 284 habitants en 2018). C'est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

La CCSPVA ayant voté un montant de 11 € par habitant, celle-ci ne pourra pas dépasser ce montant (11 € = tarif plafond).

La taxe permettra de collecter une enveloppe annuelle d'environ 90 000 €...Très insuffisant...

Afin d'assurer le complément financier, une participation sera donc demandé aux communes concernées par les projets et/ou études. Après le retour des organismes financeurs, la part d'auto-financement restante sera répartie pour moitié entre la CCSPVA et les communes.

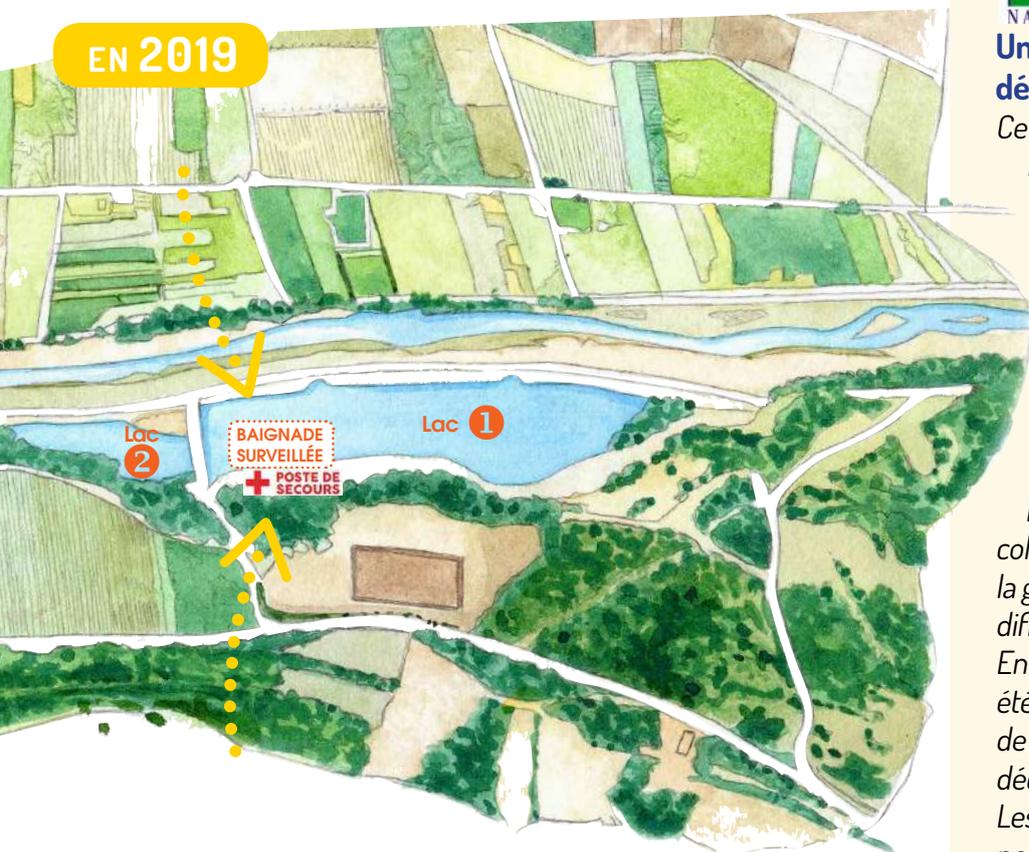
► Lac 1 : baignade surveillée cet été !

La CCSPVA assurera une surveillance de la plage 1 dès l'été 2019. En collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 05), la collectivité travaille actuellement à :

- définir la future zone de baignade surveillée et les moyens logistiques associés,
- définir la période de l'année au cours de laquelle la baignade sera surveillée.

Un agent diplômé du BNSSA sera mise à disposition de la collectivité par le SDIS 05. Les agents travaillent actuellement à l'implantation du futur poste de secours et à la fourniture des équipements nécessaires. Les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'hiver. Le local devrait être en adéquation visuelle et réglementaire avec les équipements existants sur les plages gérées par le SMADESEP.

EN 2019



La surveillance de la baignade s'établira de la mi-juillet à la mi-août 2019 !

DRAPEAUX DE BAIGNADE		
		
Baignade surveillée et absence de danger particulier	Baignade dangereuse, mais surveillée	Interdiction de se baigner



Un espace naturel victime de dégradations...

Ce site naturel, rappelons-le, est classé Natura 2000. Il est victime de dégradations trop régulières. La collectivité est saisie par des usagers mécontents mettant en cause d'une part l'entretien du site et d'autre part le comportement des autres usagers (chiens divagants, groupes bruyants...). Nous tenons à faire la lumière sur ces quelques éléments indépendants de notre volonté.

Malgré tous nos efforts en matière de collecte des déchets et d'entretien des plages, la gestion courante du site laisse apparaître des difficultés récurrentes.

En dépit de trois collectes hebdomadaires en été par nos agents techniques et de la présence de nouveaux containers de tri, de nombreux déchets sont jetés au sol...

Les places à feux sont également régulièrement nettoyées, mais le vol des grilles et l'installation de feux sauvages au sol augmentent les risques d'incendie accidentels sur le site. Que dire des sanitaires publics au parking du Lac 1, régulièrement nettoyés et entretenus, et presque aussitôt dégradés et victime d'actes de vandalisme...

Ces équipements sont gracieusement mis à votre disposition pour votre confort et votre agrément alors nous comptons sur votre civisme ! Prenez-en soin !





Actions Touristiques

► Canoë-kayak : nouveau balisage sur la Durance

Le secteur de la Durance, de Rousset à Tallard, en aval du barrage de Serre-Ponçon, est un parcours de canoë-kayak emprunté par des centaines de pratiquants chaque année. La Communauté de communes a revalorisé trois aires de départ avec la pose d'une signalétique routière et fluviale, et le réaménagement de l'aire d'Espinasses.



Plus accessible, l'aire d'embarquement d'Espinasses a fait l'objet fin juin d'un réaménagement complet. Ce chantier a été défini en collaboration avec la Police de l'Eau et l'Agence Française pour la Biodiversité. Les travaux sur le lit de la Durance ont été effectués dans le respect de la ripisylve et des espèces protégées présentes.

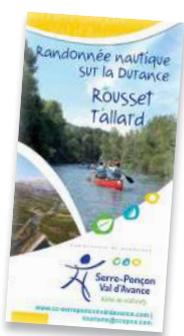
Ainsi 24 panneaux signalétique ont été implantés sur les routes départementales entre Rousset et Tallard, et sur les communes de Rochebrune et Piégut entre mai et juin 2018 par l'entreprise Alpes Travaux Services.

Un topoguide du parcours "De Rousset à Tallard" a également été réalisé.

Trois grands panneaux Relais d'Informations en bois ont été implantés aux abords des aires de départ : à Espinasses, aux 3 Lacs à Rochebrune et au pont de l'Archi-diacre à Venterol. Ils rappellent les dangers du parcours, les bonnes pratiques fluviales et des éléments d'informations touristiques.

Ce projet a été mené avec l'aide précieuse et la technicité de Monsieur Michel Baudry, Président du Comité départemental de canoë-kayak des Hautes-Alpes.

Le montant global des opérations (fourniture et conception des panneaux, pose et travaux, flyer...) se monte à 27 630 €.



► Balades naturalistes

Pour la 4^{ème} année, un programme de randonnées accompagnées gratuites était proposé au grand public. 9 randonnées pour découvrir les plus beaux panoramas du territoire. Les deux sorties d'observation nocturnes ont été particulièrement appréciées ! Découvrir notre territoire autrement et y porter un nouveau regard étaient également au coeur du programme de notre partenariat engagé avec l'association Gap Sciences Animations.



Quatre sorties "Découverte du Castor" menées sur les berges de la Durance à Rochebrune ont, pour cette 1^{ère} édition, rencontré un vrai succès ! Des inscriptions toujours au complet, beaucoup de familles, des locaux et des visiteurs, mais surtout des participants ravis de découvrir la Durance et cet habitant discret et emblématique.

Des balades naturalistes à renouveler, en espérant que l'été prochain, Monsieur Castor et le soleil montrent un peu plus leurs nez !

▶ Étude stratégique touristique



Après une année de fonctionnement, la collectivité manque encore de structuration sur le pôle "Tourisme". Elle souhaite, face à ce constat, élaborer une nouvelle stratégie de développement. Dans le cadre d'un financement LEADER, fond de soutien européen, une chargée de mission, Ninon Mallard, a été recrutée en octobre 2017 pour réaliser un état des lieux et le diagnostic touristique du territoire. Cette première phase a été consacrée au recueil d'informations par le biais d'enquêtes pour établir les forces et les faiblesses du territoire.

La phase 2 "Stratégie" est, depuis la mi-novembre, menée par le bureau d'études Z-Conseils retenu suite à une consultation lancée en septembre pour une prestation de 11 990 € TTC, soutenue à hauteur de 70% par le programme LEADER. L'entreprise marseillaise est en charge de la mise en oeuvre d'une étude de positionnement stratégique touristique du territoire. Une mission d'accompagnement et de positionnement stratégique qui constitue un préalable indispensable pour développer l'Office de Tourisme Intercommunal sur des bases solides et obtenir une synergie positive et dynamique entre les actions privées et les aménagements publics.

Les forces vives du territoire, hébergeurs, prestataires, mairies, associations, sont actuellement consultées pour mener à bien cette étude.



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales

Et bientôt un site internet touristique !

Afin de renforcer le positionnement et l'identité territoriale, un marché pour la réalisation d'un site internet touristique a été lancé en octobre. Ce projet est également soutenu par le fond LEADER. Les agents travaillent actuellement à sa conception avec l'entreprise WEBSSENSO retenue suite à la consultation. La nouvelle plateforme sera mise en ligne à la fin du mois de mars, afin d'être opérationnel pour la saison 2019 !



Office de Tourisme de Rousset

Un regard sur l'été

1 100 visiteurs ont été accueillis durant la saison estivale, soit 12 personnes par jour en moyenne. Ce chiffre reflète une fréquentation en baisse à l'échelle du département.

Les demandes récurrentes concernent les randonnées, les sites incontournables, les animations et les activités familiales à pratiquer sur le secteur.

Le local fera l'objet de nouveaux aménagements en 2019 afin d'optimiser les conditions d'accueil des usagers et la qualité de l'environnement de travail de l'agent d'accueil.

Sur place, notre agent vous accueille tout l'été. Deux périodes d'ouvertures de mai à septembre et une permanence téléphonique en basse saison permettent de vous renseigner tout au long de l'année.

**Pavillon du Tourisme
Les Celliers de Rousset
05190 ROUSSET**

☎ 04 92 54 41 18

✉ tourisme@ccspva.com

🌐 www.cc-serreponconvaldavance.com



📅 La taxe de séjour : deux évolutions majeures !

1 UNE TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL

APPLIQUÉE À TOUS LES HÉBERGEMENTS

Suite à la loi Finances 2018, de nouveaux barèmes et de nouvelles modalités d'application pour la taxe de séjour entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

La Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance a institué, à compter du 1^{er} janvier 2019, une **taxe de séjour au réel** sur l'ensemble de son territoire. Une taxe plus juste, au réel de l'activité des professionnels, applicable à toutes les catégories d'hébergement. **Quel impact ?**

- **Pour les hébergements classés en étoiles** (Atout France) : les tarifs sont fixés selon la catégorie et le classement de l'hébergement
- **Pour les hébergements non classés en étoiles** (Atout France) : la taxe de séjour est calculée désormais selon un pourcentage de 2,5 % fixé par délibération du 25 septembre 2018.

Hébergements classés	Tarif par nuitée et par personne
Hôtel, résidence, meublé 5 étoiles	3 €
Hôtel, résidence, meublé 4 étoiles	1,60 €
Hôtel, résidence, meublé 3 étoiles	0,90 €
Hôtel, résidence, meublé 2 étoiles Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtel, résidence, meublé 1 étoile Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes	0,70 €
Campings, terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles	0,60 €
Campings, terrains de caravanage 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements non classés	Taux par nuitée et par personne

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement (hors hébergement de plein air) **2,5 %** du montant (hors taxes) de la nuitée par personne.

2 UNE PLATEFORME EN LIGNE

POUR TOUS LES HÉBERGEURS



TAXE DE
SÉJOUR

www.ccsppva.taxesejour.fr

Afin de simplifier la procédure de déclaration et de reversement, la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance a mis en place une plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour en ligne pour les hébergeurs.

C'est l'outil numérique déployé désormais dans l'intégralité du département des Hautes-Alpes.

📍 Facturez facilement la taxe de séjour

Vous êtes un hébergeur de notre territoire intercommunal ? Vous recevrez vos identifiants début 2019 pour accéder à votre espace réservé en ligne. Il vous permettra facilement de calculer, collecter, déclarer et reverser la taxe de séjour.

- 1 Je crée mon espace réservé en ligne.
- 2 Je collecte la taxe auprès des touristes. Elle est calculée directement en ligne.
- 3 Je déclare tous les mois dans mon espace le nombre de nuitées collectées.
- 4 Je reçois mon état récapitulatif chaque trimestre.
- 5 Je peux effectuer mon reversement en ligne.
- 6 Je reçois mon reçu de paiement.

+ d'infos :

✉ taxedesejour@ccspva.com

☎ 04 92 46 28 03

www.ccsppva.taxesejour.fr



Vous êtes créateur d'entreprise ?
 Faites vous connaître
 auprès de nos services :
 Email : secretariat@ccspva.com
 Tél. : 04 92 50 20 50

I DÉVELOPPEMENT LOCAL

Bienvenue à nos nouveaux entrepreneurs !

Ils se sont installés chez nous. Contactez-les vite :

ALP'ASSISTANT

Dirigeant : Mme Sandra POTIN
 Secrétaire indépendante.
 Le village 05 130 VALSERRES
 ☎ 06 10 60 79 15
 ✉ contact@alpassistant.fr
 🌐 www.alpassistant.fr

LE PANIER SYMPA

Dirigeant : M. Clément ISNARD
 Alimentation générale commerce
 multiservices, boucherie, charcuterie,
 traiteur.
 Avenue de l'Hôtel 05 190 ESPINASSES
 ☎ 04 92 54 43 71

LES SENS DE THÉUS

**Dirigeants : Mme Pauline CAPRINI
 et M. Jean-Pascal LAURIN**
 Production et transformation de plantes
 à parfums, aromatiques et médicinales.
 Hébergement "Gîte d'accueil paysan".
 1255, Chemin des Sens,
 Maugarot 05 190 THÉUS
 ☎ 06 44 88 14 41
 ✉ contact@lessensdetheus.fr
 🌐 www.lessensdetheus.fr

ALPES MAÏSONS PAÏLLE

Dirigeant : M. Olivier LAFOND
 Travaux de charpente en bois,
 couverture, ossature bois...
 Place de la Libération
 05 190 ESPINASSES
 ☎ 06 89 79 14 99
 ✉ paillemen@gmail.com

FLEUR DE COTON BIO

Dirigeante : Mme Christelle BAESEN
 Boutique en ligne de vêtements et
 chaussures éco-responsable.
 110, Chemin des Sagnes
 05 230 LA BÂTIE-NEUVE
 ☎ 06 51 41 12 33
 ✉ fleurdecotonbio@gmail.com
 🌐 www.fleurdecotonbio.fr

ROCATEC

Dirigeant : M. Romain CAILLARD
 Electricité, études, travaux, maintenance
 sur installations électriques, réseaux
 informatiques et téléphoniques.
 34, Champ des Auches
 05 230 LA BÂTIE-NEUVE
 ☎ 04 84 74 99 99
 ✉ contact@rocatec.fr
 🌐 www.rocatec.fr

ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉ

Dirigeant : Mme Rachel PATURET
 Garde d'enfant à domicile.
 41, rue du Muguet
 05 230 LA BÂTIE-NEUVE
 ☎ 06 27 17 30 17
 ✉ rachelinhautsalpes@gmail.com

MEMORÍ ALP

Dirigeante : Mme Julie LACOMBE
 Entretien et fleurissement de
 tombes et sépultures.
 Les Rudes, 05 000 LA ROCHETTE
 ☎ 07 77 48 62 44
 ✉ contact@memorialp.fr
 🌐 <https://memorialp.fr>

SPORTOUR

Dirigeant : M. Yves BAESEN
 Organisation d'activités sportives.
 110, Chemin des Sagnes
 05 230 LA BÂTIE-NEUVE

ÉLECTRICITÉ HAUT ALPINE

Dirigeant : M. Julien MICHELLON
 Electricité générale,
 dépannage 24h/24h et 7j/7
 300, rue du Barry
 05 230 LA BÂTIE-NEUVE
 ☎ 06 37 87 22 79
 ✉ electricitehautalpine@gmail.com

▶ **Petmanences "Mission Jeunes 05"**
 Nous accueillons chaque mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 dans nos locaux des permanences de la Mission Jeunes 05.
 > **Uniquement sur rendez-vous au 04 92 53 00 00.**
 Ce service est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans résidents du territoire. Catherine Resch, conseillère en insertion sociale, vous apportera un accompagnement et des conseils personnalisés.





Nos soutiens

✓ Aux entrepreneurs

► Un partenariat fidèle avec Initiative Sud Hautes-Alpes

Initiative Sud Hautes-Alpes (ISHA 05), en partenariat avec la CCSPVA, a animé, ce mercredi 14 novembre, l'atelier «10 Conseils pour bien gérer son entreprise» dans nos locaux à La Bâtie-Neuve.

En présence de trois vice-présidents en charge du développement économique et du tourisme, ainsi que du directeur des services M. Gaëtan Parpillon, une vingtaine de chefs d'entreprise et de futurs créateurs issus de tout le territoire étaient présents : La Bâtie-Neuve, Espinasses, Chorges...

Un expert-comptable, représentant de l'Ordre, leur a donné les clés techniques d'une bonne gestion financière. La gestion du temps, la communication via les nouveaux médias et le choix crucial des statuts juridiques

ont également été abordés, parmi d'autres sujets lors de cette soirée d'échange. Un apéritif convivial a clôturé cet atelier.

Le cœur de métier de la plateforme Initiative Sud Hautes Alpes est de renforcer les fonds propres des créateurs/repreneurs par un prêt d'honneur (prêt à taux zéro, sans garantie personnelle) facilitant ensuite l'accès à un financement bancaire complémentaire.

La collectivité est partenaire de l'association depuis 2011. Pour l'année 2018, elle lui a versé un soutien financier de **4 500 €**. Grâce à la continuité de cet engagement, 83 entreprises ont été créées ou reprises, soit **125 emplois** créés ou maintenus.



✓ Aux enfants

► La gestion du centre de Loisirs d'Espinasses

Le centre aéré, installé dans les locaux de l'école d'Espinasses, existe depuis bientôt 10 ans. Il est ouvert aux enfants âgés de 4 à 11 ans résidant à : Bréziers, Espinasses, Piégut, Remollon, Rochebrune, Rousset, Théus et Venterol. Le centre est ouvert 3 semaines, durant les petites vacances de l'année scolaire, et 5 semaines durant l'été.

La capacité d'accueil est de 20 enfants lors des petites vacances et de 32 places durant

l'été. Il est co-géré par la communauté de communes et l'association "les Foyers Ruraux" basée à Peipin.

L'intercommunalité gère la partie administrative et soutient financièrement la structure. En 2018, le soutien octroyé était de 16 827 €. Les "Foyers Ruraux" ont en charge le recrutement du personnel et la préparation des activités pour les 8 semaines d'ouverture.

📍 Pour les vacances d'hiver 2019, le centre aéré sera ouvert du 11 au 15 février 2019.

Les dossiers d'inscription seront en ligne à compter du **lundi 21 janvier 2019** sur :

🌐 [www.cc-serreponconvaldavance.com / rubrique "Au quotidien" > "Centre de loisirs"](http://www.cc-serreponconvaldavance.com / rubrique \)





✓ AUX aînés

► La "Navette de l'Avance" roulera bientôt dans le Sud ?

La "Navette de l'Avance" est un service de transport à la demande destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidents de la Vallée de l'Avance : Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Montgardin, Rambaud, La Rochette, Saint-Étienne-Le-Laus, Valserras et Chorges.



Compte tenu des besoins exprimés par les habitants, les élus du conseil communautaire souhaiteraient étendre ce service au territoire "Sud". Une expérimentation sera mise en place au printemps. Pas de date, ou d'horaires définis pour l'instant : les contours de l'extension du service sont en cours de définition, mais nous vous tenons informés au plus vite de l'évolution à venir !



► Repas des aînés : une édition réussie

Comme chaque année, le traditionnel repas des aînés de l'Avance s'est tenu au sanctuaire Notre-Dame-Du-Laus ce vendredi 14 novembre. Plus de 140 convives étaient réunis lors de l'événement en présence de M. le président Joël Bonnafox, et des représentants des 16 communes. Un bon cocktail pour une journée très conviviale animée par l'orchestre "Chrismemories", qui a animé l'après-midi, mais également quelques chansons interprétées par Valérie Rossi à la joie de tous les participants.

Un repas particulièrement chaleureux, et un temps de pause idéal pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. Pour les femmes présentes, un superbe pot de fleur leur a été offert en fin de journée, souvenir de cette belle journée d'automne.

Le rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2019 !

Transport à la Demande

> Trois départs par semaine

	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
DÉPART	13H15	8H15	8H15
RETOUR	16H15	11H15	11H15

1. J'adhère au service

L'adhésion trimestrielle est obligatoire préalablement à l'utilisation du service. Les itinéraires sont libres et définis en fonction des destinations des utilisateurs présents. Le départ et l'arrivée se font au plus proche de votre domicile.

2. Je renouvelle mon adhésion chaque trimestre

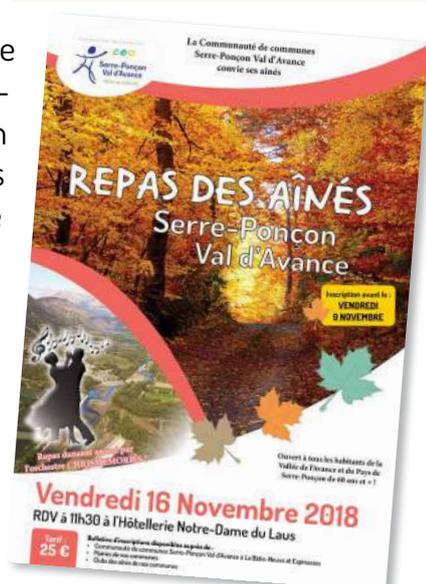
Adhésion 2019 : 30 € par trimestre à régler à l'ordre du « Trésor public » (pour être valide, la demande d'adhésion est réalisée avant le début de chaque trimestre).

3. Je réserve mes déplacements chaque semaine

Le service fonctionne uniquement sur réservation par téléphone. Pour réserver, appelez :

> MARDI et JEUDI de 10H à 12H

Réservation au 04 92 50 94 59





I ÉCOLES & CULTURE

Les écoles sont passées au numérique

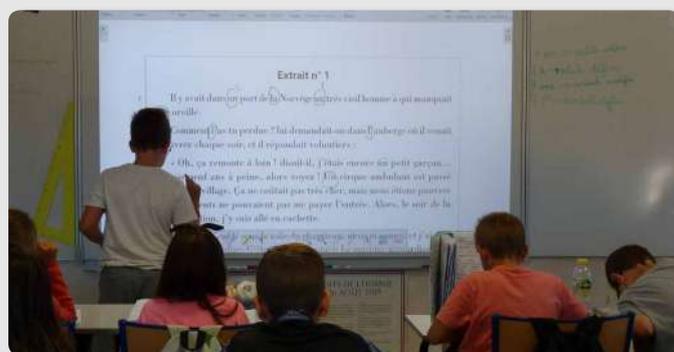
► 27 vidéoprojecteurs interactifs installés dans nos écoles !

Depuis plus d'un an, la CCSPVA a engagé un programme d'implantation de Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI) dans 27 classes de ses écoles primaires, avec le soutien de l'Inspection Académique des Hautes-Alpes.

Les travaux d'installation ont démarré en avril et se sont achevés fin juillet 2018, afin d'être prêt pour la rentrée scolaire. Ils ont été réalisés par l'entreprise Microboutique SMS à Vitrolles (13) en ce qui concerne l'implantation des 27 vidéoprojecteurs et les tableaux blancs. Les ordinateurs ont été commandés et mis à jour par Christophe Tréhout de La Clé informatique (Chorges).

Neuf écoles de notre territoire ont bénéficié de ce programme numérique de longue haleine. En tout, 27 classes, soit plus de 500 élèves de notre intercommunalité bénéficient depuis la rentrée de ces supports numériques très attendus :

- La Bâtie-Neuve : 13 classes
- Espinasses : 5 classes
- Montgardin : 2 classes
- Piégut : 1 classe
- Rochebrune : 1 classe
- Théus : 1 classe
- Valserres : 1 classe
- Venterol : 1 classe
- Remollon : 2 classes en 2019.



📍 C'EST QUOI UN VIDÉOPROJECTEUR INTERACTIF ?

C'est une nouvelle technologie tactile et interactive. Ce dispositif permet, via un système de rétroprojection, de diffuser et de déplacer des données interactives sur un tableau blanc : images, schémas, graphiques, etc... Un vidéo-projecteur est branché à un ordinateur que l'enseignant pilote depuis l'image projetée, grâce à un stylet ou juste à la main. L'aspect interactif de ce nouvel outil pédagogique favorise la compréhension des élèves et renforce leurs participations aux leçons.



Le programme a été soutenu par l'État à hauteur de 40 % dans le cadre d'un Contrat de Ruralité. L'enveloppe budgétaire restante a été répartie entre les communes et la CCSPVA qui a contribué à hauteur de 40 %, et 20 % restant à la charge des communes par le biais d'un fond de concours.

La fourniture des outils numériques, les travaux de pose, et les formations techniques représentent une enveloppe globale de 99 360 € TTC.



Les torrents de nos villages

Programme pédagogique 2017-2018

Initié par l'OCCE 05 (Office Central de la Coopération à l'École 05), en partenariat avec la Communauté de communes, le projet interclasse 2017-2018 "Les torrents de nos villages" a incité les élèves des classes primaires à partir à la découverte des cours d'eau de leur commune. 7 classes primaires se sont engagées dans cette démarche innovante : La Bâtie-Vieille, La Bâtie-Neuve (2 classes), Espinasses, Valserres (2 classes) et Théus.

Répertorier et repérer le réseau hydrographique de leur commune, choisir un cours d'eau et l'étudier de sa source jusqu'au confluent d'un autre cours d'eau... La pédagogie par l'action permet un contact avec les expériences réelles et une démarche scientifique : observer, comparer, analyser, déduire. De nombreuses investigations ont ainsi été conduites par les enfants sur le terrain pour mieux comprendre : d'où vient l'eau qui coule des robinets ? Où va t-elle quand on s'en est servi ? Quels travaux sont réalisés pour assagrir le cours d'un torrent ?



En fin d'année scolaire, le 3 juillet 2018 à Rochebrune, l'ensemble des classes s'est réuni pour échanger leurs découvertes autour d'une exposition et d'ateliers ludiques, en présence des élus locaux.

Édité par la Communauté de communes, toutes ces recherches et productions sont regroupées dans un livret offert aux maires présents ce jour-là (en ligne sur www.cc-serreponconvaldavance.com). L'accompagnement, les transports et l'organisation ont été financés par la Communauté de communes à hauteur de 3000 €. Un grand merci à l'association OCCE 05, initiatrice et gestionnaire du projet, à son président très investi M. Gilbert Lager, mais surtout aux enseignants et aux enfants, le moteur essentiel de ce programme !



I CULTURE

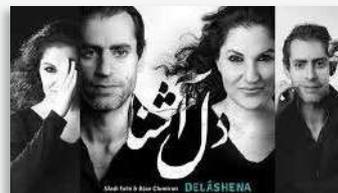
Week-ends musicaux de chaillol 2019



"MANU THÉRON ET LA CIE LAMPARO"
VENDREDI 22 FÉVRIER À ESPINASSES



"AMBER TRÍO & TEHILA NIMI-GOLDSTEIN"
VENDREDI 29 MARS À LA BÂTIE-NEUVE



"SHADI FATHI & BIJAN CHEMIRANI"
VENDREDI 26 AVRIL À VALSERRES



"QUATUOR ALETHÉIA"
VENDREDI 24 MAI À RAMBAUD



"MARIA MAZZOTTA & BRUNO GALÉOME"
DIMANCHE 23 JUIN À APILAND À ROUSSET

Notre partenariat annuel avec l'ECC Chaillol a été renouvelé. 9 concerts seront accueillis en 2019 dans notre territoire. La programmation se profile...

En attendant, rendez-vous sur : www.festivaldechaillol.com

Vive 2019 !

Bonne et heureuse
année !

Gestion des déchets



Aménagement



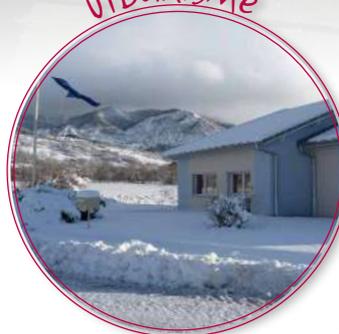
Assainissement



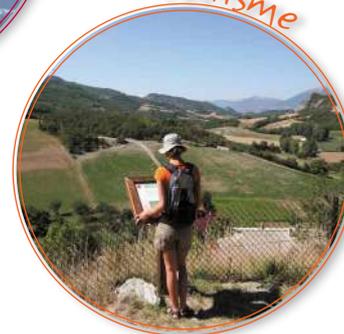
Services au public



Urbanisme



Tourisme



Eau potable



Nos coordonnées



>> LA BÂTIE-NEUVE

Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05230 LA BÂTIE-NEUVE
☎ 04 92 50 20 50
✉ secretariat@ccspva.com
🌐 www.cc-serreponconvaldavance.com

>> ESPINASSES

Antenne de la CCSPVA
Rue de l'école 05190 ESPINASSES
☎ 04 13 19 10 51
✉ secretariat@ccspva.com
🌐 www.cc-serreponconvaldavance.com